

## FICHE D'INSCRIPTION



**AÏKI VU DAO – BUDOKAÏ CLUB**

Photo d'identité

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : ..... Sexe(H/F) : .....

Date de naissance : ..... Ville : .....

Grade : .....

Vous êtes un membre dirigeants (Président(e), Secrétaire, Trésorier(e), Entraîneur(s) - Entraîneuse(s), Educateur(ice)s. Compléter le document « **Honorabilité** »

Vous bénéficiez du **PASS'SPORT**

### Licence fédérale 2020-2021 :

Adhésion école Aïkivudao – FAKVDF & AFAR 19.64 – 14€ - obligatoire  
(participation aux stages, évènements fédéraux, passages de grades et diplômes), assurance MAIF

#### Licence :

- Licence \*FFST =
- 23€ Adulte (> 12 ANS)
  - 19€ Enfant (<12 ans)

\*La FFST est une fédération multi-sports agréée jeunesse et sports, qui propose un encadrement sportif, des échanges entre disciplines, des stages, et assurance individuelle (MDS).

#### Cotisation Club :

Budokaï Club – 130€ - obligatoire (*pour les personnes seules, exclues du tarif famille*)  
(Frais Administratifs/Forfait saison)

#### Tarif famille (à partir de deux personnes) :

*Indiquer votre place (une case à cocher)*

Je suis la :

- Deuxième Personne – Tarif réduit – Inscription : 100,00 €
- Troisième Personne – Tarif réduit – Inscription : 90,00€

Je souhaite adhérer à une assurance complémentaire (voir précisions sur le site internet) [https://www.ffst-multisports.com/wp-content/uploads/2021/08/SPORTMUT-2021\\_2022.pdf](https://www.ffst-multisports.com/wp-content/uploads/2021/08/SPORTMUT-2021_2022.pdf)

Assurance complémentaire SportMut de la FFST

#### Saison blanche liée à la COVID-19

Report du montant de la cotisation Budokaï Club (ci-dessus) : .....€

**TOTAL** [Licence Fédérale + Cotisation club + tarif famille (si bénéficiaires)+ Assurance – report covid – pass'sport]

Paiement / année . Tarif =

(Somme des cases cochées précédemment - report covid - PASS'SPORT)  
(Seulement les membres ayant payé leurs cotisations sur l'année 2020-2021)

Paiement / trimestre . Tarif =

(Somme des cases cochées précédemment - report covid divisée par 3 - PASS'SPORT) (mettre au dos du chèque les dates d'encaissement souhaitées)

#### Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport)

(À réception de la licence FFST, il sera nécessaire de faire remplir la partie réservée au médecin)

##### Majeur : (cochez l'option valable)

- Certificat médical fourni au club,  
 Attestation fournie au club suite à la réponse par la négative à toutes les questions de l'auto-questionnaire santé. Document « **QST SPORT POUR MAJEUR** »  
 Licence administrative (pas de pratique des disciplines fédérales) - sans certificat médical

##### Mineur : (cochez l'option valable)

- Attestation fournie au club suite à la réponse par la négative à toutes les questions de l'auto-questionnaire santé. Document « **QST SPORT POUR MINEUR** »  
 Certificat médical fourni au club à la suite d'une réponse positive du questionnaire.

#### Protection des données

- Ne souhaite pas apparaître sur les vidéos et photos  
 Ne souhaite pas recevoir d'informations sur les stages, évènements, fédéraux

#### Extrait règlement intérieur F.A.K.V.D.F.

##### Article 3.5 : A propos des licences :

Les responsables de club, associations, ligues, unions des clubs, fédérations agréés et affiliés à la FAKVDF ont pour obligation de faire parvenir les demandes de licence de tous leurs adhérents au trésorier dans le courant du premier trimestre de la saison sportive, selon la procédure décidée par l'AG. Il est de leur responsabilité de licencier tous leurs adhérents et de redistribuer les licences fédérales aux pratiquants. En l'absence de licence fédérale, aucun grade ne pourra être remis au candidat et les grades passés pourront être invalidés. De plus, en l'absence de demande fédérale une procédure disciplinaire peut être mise en œuvre, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club adhérent et l'annulation des grades et diplômes de ses membres. En cas d'absence de licence, la Fédération décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de comportement ou situation judiciairement sanctionnable ou condamnable, lors d'événements organisés par la Fédération ou sous le label de la Fédération. En cas d'absence de licence et d'événement sanctionnable, la Fédération se réserve le droit d'engager des sanctions disciplinaires voire des poursuites judiciaires si nécessaire, contre le pratiquant non licencié et/ou contre le club, l'association, l'union des clubs, la fédération ou ligue qui n'aura pas remis la licence du pratiquant.